



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 23 JUIN 2022**

**OBJET : PCAET : création d'un emploi non permanent de chargé.e de mission éducation et accompagnement aux actions climat-air-énergie en contrat de projet**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 représentant 14 voix

**N° : 024/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles  
Il examine le point n°7 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Michel GROS, préside

**DELEGUES DES EPCI :**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G FABRE – A FAUQUET LEMAITRE - M GROS – O HOFFMANN – F PERO – A RAVANELLO – N RULLAN – JP VERAN – JL BONNET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN - N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre du projet « Education climat-air-énergie, sobriété lumineuse et énergies citoyennes en Provence Verte Verdon », le syndicat mixte prévoit de créer un emploi pour le poste de chargé.e de mission éducation et accompagnement aux actions climat-air-énergie.

Ce projet ayant obtenu un avis d'opportunité favorable dans le cadre du programme LEADER, le poste sera financé à 80% au même titre que les autres dépenses prévues (prestataires...).

### **Missions :**

#### Définition d'une stratégie éducative climat-air-énergie :

La mission comprendra l'élaboration :

- D'un diagnostic détaillé de l'offre éducative existante sur les sujets climat-air-énergie sur le territoire : actions menées, acteurs, publics visés, temporalité, messages véhiculés...
- D'une stratégie éducative,
- Du plan d'actions, y compris chiffrage et planning prévisionnel de mise en œuvre.

Cette stratégie sera élaborée en concertation avec les EPCI, les communes et les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Elle devra refléter les grandes orientations et objectifs climat-air-énergie du territoire tels que définis dans le projet de PCAET.

#### Accompagnement des communes vers la sobriété lumineuse :

Cette action vise à accompagner 4 à 5 communes du territoire (hors périmètre des Parcs Naturels Régionaux) dans la réduction des nuisances lumineuses, éventuellement en vue de candidater au label Villes et Villages Etoilés. Elle sera conduite par un prestataire extérieur.

Le/la chargé.e de mission contribuera :

- Au suivi de la mission du prestataire,
- Au lien avec les communes et partenaires concernés,
- A l'organisation des réunions.

#### Emergence de projets et/ou structures citoyennes de production d'énergie renouvelable :

Cette action vise à susciter sur le territoire l'émergence de communautés d'énergie renouvelable ou de communautés énergétiques citoyennes. Elle sera conduite par un prestataire extérieur.

Le/la chargé.e de mission contribuera :

- Au suivi de la mission du prestataire,
- Au lien avec les communes, associations, partenaires concernés,
- A l'organisation des réunions.

#### Participation aux actions du PCAET

### **Profil souhaité :**

Formation de niveau minimum Bac +3 dans les domaines de l'environnement, développement durable, énergie et/ou de l'éducation ou de la médiation scientifique.

Expérience ou intérêt avéré pour les domaines du climat et de la transition écologique et énergétique.

Connaissance du fonctionnement des collectivités locales.

Sont également attendus :

- Rigueur, sens de l'organisation, capacité d'analyse et de synthèse, qualités rédactionnelles,
- Aisance relationnelle, aptitude au travail en équipe, sens de l'écoute et du dialogue,
- Maîtrise des outils bureautiques,
- Aptitudes en communication, animation, concertation.

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue aux articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

### **Le Comité Syndical**

Ouï l'exposé

Vu les articles L115-1 à L115-6 et L421-6 à L421-8 Code Général de la Fonction publique abrogeant la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu les articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique abrogeant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique  
Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet « Education climat-air-énergie, sobriété lumineuse et énergies citoyennes en Provence Verte Verdon »,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **DECIDE à l'unanimité :**

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 un emploi non permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) de chargé-e de mission éducation et accompagnement aux actions climat-air-énergie de catégorie A afin de mener le projet identifié suivant : Education climat-air-énergie, sobriété lumineuse et énergies citoyennes en Provence Verte Verdon,
- D'acter que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 1 an sur la base des articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, pour une durée totale n'excédant pas 6 ans.
- De préciser que l'agent recruté devra avoir le profil et les compétences précisés ci-dessus.

- D'autoriser le Président à procéder aux recrutements et nominations correspondantes par voie contractuelle, le niveau de rémunération correspondant au minimum à l'indice brut 444, indice majoré 390 en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés, cette rémunération étant assortie de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire correspondant à ce grade
- De préciser que les crédits correspondants sont prévus au BP 2022
- De modifier le tableau des effectifs
- D'autoriser le président à signer tout acte relatif à cet objet

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Michel GROS**